

ARRETE



Portant interdiction du stationnement et de la circulation des véhicules

Avenue Saint Paul Au droit du n°10

N°AR01_2023_0110

Le Maire;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière :

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles :

Considérant que dans le cadre de futurs réaménagements et requalification de voirie **pour le compte de la ville de CHAVILLE**, il est nécessaire d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules ;

ARRETE

Article 1: Avenue Saint Paul au droit du n°10;

Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits :

Jusqu'au 31 décembre 2023

Article 2: Les mesures suivantes seront prises :

- > Cheminement des piétons maintenus en toutes circonstances et en toute sécurité :
- Stationnement neutralisé au droit du n°10;
- Circulation des véhicules interdite et déviation par la rue Edouard Branly;
- Un balisage adapté et conforme sera mis en place en toutes circonstances.

Ces mesures feront l'objet d'une signalisation spécifique par le demandeur.

Article 3 : L'entrepreneur assurera à ses frais la signalisation réglementaire de cette interdiction. Il s'assurera que la collecte des déchets ménagers s'effectue normalement.

Article 4 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, Madame la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de l'Etablissement Public Territorial G.P.S.O 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Centre de secours des Sapeurs-Pompiers de BOULOGNE-BILLANCOURT ;
- SITA Agence de Bagneux 22, avenue Jean Jaurès 92220 BAGNEUX ;
- Service Espace Public de la Ville de Chaville ;
- Services Techniques de la Ville de Chaville ;
- Service Police Municipale de la Ville de Chaville ;

Fait à Chaville, le 20 mars 2023

Pour le Maire et par délégation

CE CHI

Signé électroniquement par : Jacques BISSON Date de signature : 22/03/2623 Qualité : (G) 7ème Mairé Adjoint (Mr Jacques BISSON)

Jacques BISSON

Maire-Adjoint délégué à l'espace et réseaux publics

Publication le: 27 mars 2023